

Monsieur le Président Joël FOURNY,

Monsieur le Président Philippe BELY,

Au nom des entreprises artisanales des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, vous m'avez transmis le livre blanc des « 21 outils pour l'artisanat du 21^e siècle » et je vous en remercie.

A cette occasion vous m'interrogez, en tant que candidat à l'élection législative, sur différents points réunis en un « quizz de l'artisanat ».

Vous trouverez ci-dessous mes réponses à chacun des items qui le composent.

Je vous en souhaite bonne réception, et reste à votre disposition, comme je l'ai toujours été, pour échanger sur ces sujets.

Bien à vous,

Michel Ménard

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne.

Oui, il faut maintenir des spécificités des contrats d'apprentissage et, dans le même temps, maintenir le compte pénibilité qui participe de l'attractivité des métiers.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

Je soutiendrai la baisse des charges pour les TPE et PME, en remplacement du CICE.

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

La loi travail a déjà simplifié la VAE en réduisant les délais d'expérience requis de 3 ans à 1 an. Le Compte personnel formation, créé sous le quinquennat de François HOLLANDE, rend plus facile l'accès à la formation et prend en compte toutes les expériences.

L'évolution du dispositif doit être travaillée avec les partenaires sociaux pour coller à la réalité.

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

L'auto-entrepreneuriat, créé par le gouvernement de François FILLON, a organisé des distorsions de concurrence. Je suis davantage favorable à simplification de l'entrepreneuriat qu'au développement de ce régime. Une première marche a été franchie en 2016, avec les réunions de deux régimes en micro-entreprise. Il faut sans doute aller plus loin en tenant compte, non pas de la taille de l'entreprise, mais des difficultés d'activité qui pourraient justifier un crédit d'impôt ou une baisse de charge.

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés

La directive détachement date de 1996. Elle impose un ensemble de règles communes minimum en termes de salaire, de temps de travail, de congés payés et de santé, hygiène sécurité. Le détaché garde son régime social dans son pays d'origine, pour des raisons pratiques qui ne sont pas liées à la directive. Le problème n'est pas tant la directive que la fraude avec de la sous-traitance en cascade, la triche sur les rémunérations, la facturation aux travailleurs détachés de leur logement qui vient diminuer d'autant leur rémunération réelle, les détachements fictifs d'entreprises immatriculées dans un pays de l'Union européenne, à bas coût, mais qui n'y ont aucune activité. Le projet de la Commission européenne est l'harmonisation des rémunérations calquée sur les rémunérations du pays d'accueil. J'y suis favorable.

6. suspendre la taxation des bénéficiaires réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente

Je suis globalement favorable à l'élimination des différences de traitement entre régimes de société. Sur la question du compte d'attente, je considère que c'est une piste à étudier.

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise.

Cette proposition permet, d'une part, d'harmoniser les régimes et, d'autre part, d'encourager l'entrepreneuriat en réduisant les risques patrimoniaux. J'y suis favorable.

8. Couverture sociale obligatoire et RSI

La persistance de deux régimes pose problème. Les entrepreneurs indépendants qui souhaitent se protéger contre la maladie sont obligés de souscrire une assurance privée. Je suis favorable à la création de deux statuts sous le régime général, en conservant la possibilité pour les entrepreneurs de faire le choix entre une garantie minimum ou une protection plus complète. Aujourd'hui, un entrepreneur en EIRL n'a d'autre choix, pour passer au régime général, que de changer la forme de son entreprise en SASU pour

bénéficiaire des mêmes droits que les salariés. Il doit pouvoir choisir sans changer de forme de société.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut

Je suis favorable à la création d'un statut plus protecteur du conjoint collaborateur. Cette question doit être travaillée avec les partenaires sociaux.

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales

Les dispositifs de soutien à l'innovation sont portés par les Conseils régionaux, plus à même en proximité d'étudier les dossiers. C'est dans ce sens que l'Etat peut donner l'impulsion, sans se substituer aux compétences des Conseils régionaux

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages.

12. Conforter le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

Ma réponse ci-après concernera ces deux derniers points. Les Chambres de métiers et de l'artisanat permettent de fédérer les métiers et de structurer un réseau hétérogène. Je suis favorable à ce que leur rôle de soutien et de porteur de projet se développe dans le numérique, dans la formation ou encore dans l'aide qu'elles peuvent apporter aux artisans pour le montage de leurs projets innovants et l'aide à leur financement.